

## Communiqué commun

### **Signature d'une convention de coopération entre le Conseil du Marché Financier et le Centre National du Registre des Entreprises**

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre les institutions nationales et de la consécration des principes de transparence et d'efficacité dans le contrôle du marché financier, une convention de coopération a été conclue, le lundi 14 juillet 2025, entre le Conseil du Marché Financier (CMF) et le Centre National du Registre des Entreprises (CRNE).

La convention a été signée au siège du CMF par M. Hatem SMIRI, Président du Collège du Conseil du Marché Financier Délégué, et M. Mohamed Adel CHOUARI, Directeur Général du Centre National du Registre des Entreprises, en présence de plusieurs cadres des deux institutions.

Cette convention vise à établir un cadre opérationnel pour l'échange d'informations et de données, en vue de renforcer les exigences de diligence et les mécanismes de contrôle, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que de s'assurer de la conformité des entités soumises au contrôle du CMF aux dispositions de la loi relative au Registre National des Entreprises, en matière d'immatriculation et de mise à jour des données.

La convention prévoit également l'organisation de sessions de formation au profit des cadres des deux institutions, afin de renforcer leurs compétences dans leurs domaines d'intervention respectifs.

Cette initiative s'inscrit dans une approche collaborative visant à promouvoir la transparence financière et à garantir l'intégrité des opérations, tout en consolidant la confiance du public dans les fondamentaux du marché financier tunisien et en affirmant le rôle du Registre National des Entreprises en tant que source fiable et incontournable des données économiques et juridiques.